



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 47298

Texte de la question

Mme Conchita Lacuey attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur le financement de l'aide à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie relevant des GIR 5 et 6 (groupe iso-ressources). Organismes de sécurité sociale gérés paritairement par les partenaires sociaux, les caisses d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) ont un rôle important dans la prévention de la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées, notamment par le financement de l'aide-ménagère. Pour des raisons d'équilibre budgétaire la Carsat-Aquitaine a diminué le financement d'heures d'aide à domicile pour les personnes âgées classées en GIR (groupe iso-ressources) 5 et 6, c'est-à-dire les personnes de plus de 60 ans pouvant bénéficier d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage. L'arrêt brutal des plans d'aides fragilise les personnes âgées mais aussi les services d'aide à domicile, entraînant de ce fait la suppression de nombreux contrats de travail. Ces nouvelles mesures entraîneront une accélération vers la dépendance pour ces retraités fragilisés qui ne peuvent financer eux-mêmes ces prestations. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage pour que les Carsat continuent d'assurer leur mission de solidarité, dans l'intérêt des personnes âgées, de leurs familles et des professionnels du secteur de l'aide à domicile.

Données clés

Auteur : [Mme Conchita Lacuey](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47298

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 décembre 2013](#), page 13569

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)